

Les circuits courts alimentaires.

ADALIA 15 octobre 2010

<http://www.clubadalia.com/actualites/vos-actualites-par-thematiques/lu-pour-vous/376-les-circuits-courts-alimentaires>

Vendredi, 15 Octobre 2010

L'Académie d'agriculture de France a consacré sa séance du 9 juin 2010 à ce sujet. Selon le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), seulement 16% des exploitations agricoles pratiquent au moins partiellement les circuits courts, lesquels représentent cependant 26% du total des unités de travailleurs agricoles. La typologie des circuits courts alimentaires s'élargit et se complexifie, notamment avec le développement de formes innovantes. Nos actes d'achat alimentaires, modelés durant des décennies par l'action des grands groupes de l'industrie et de la distribution, se diversifient sous l'influence de facteurs sociaux. Du côté des consommateurs il s'agit de l'inquiétude sur l'origine et la qualité des produits, des craintes de la nocivité des aliments pour la santé, d'une sensibilité positive vis-à-vis des petits agriculteurs et des paysans. En ce qui concerne les producteurs, outre ces mêmes facteurs ressentis en tant que consommateurs, c'est la volonté de se défaire de la domination des grandes enseignes commerciales, de contrôler leurs débouchés, d'améliorer leurs revenus, de valoriser leur savoir-faire et de se rapprocher du consommateur, enfin de s'insérer dans leur territoire.

Par ailleurs on observe l'intérêt croissant d'autres acteurs, comme les collectivités territoriales (restauration scolaire et collective...) et du gouvernement qui, à la suite du Grenelle de l'environnement, a manifesté son intention d'appuyer le développement des circuits courts. C'est ainsi que le MAAP, après avoir ouvert une large concertation, va proposer un plan d'action visant : à améliorer les connaissances de ces dispositifs émergents, à adapter la formation des agriculteurs et à favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs. Un récent colloque national, organisé par l'INRA et la Fédération nationale des CIVAM (Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) a fait le point sur les recherches concernant les circuits courts alimentaires. C'est dans ce contexte que l'Académie d'agriculture de France a décidé de s'intéresser à cette approche nouvelle.

Qu'est ce qu'un circuit court ? Une définition de leur champ en a été donnée par le groupe de travail « circuits courts de commercialisation », mis en place par le MAAP à la suite du Grenelle de l'environnement. Deux grands types de commercialisation sont distingués :

1-La vente directe des producteurs aux consommateurs (vente à la ferme, collective, sur les marchés, en tournées, par correspondance, organisée à l'avance, accueil à la ferme avec consommation sur place des produits de la ferme...);

2-La vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Les circuits courts sont, dans la littérature anglo-saxonne, dénommés « circuits alimentaires

alternatifs » (alternative food networks). Cela viendrait du fait qu'ils défendent des valeurs différentes par rapport à la production alimentaire de masse et qu'ils répondent à une démarche de proximité entre producteurs et consommateurs.

Les chiffres relatifs aux circuits courts en France dont on dispose, et que nous reproduisons ci-après, sont assez anciens (Recensement agricole 2000, enquêtes structurelles 2003, 2007) et rien n'indique la part de chaque famille de produits dans les flux) :

88 600 exploitations faisant de la vente directe, soit 13,6% des producteurs.

47% d'entre elles transforment tout ou partie de leur production.

26,1% des unités de travail agricole sont représentées par les exploitations en circuits courts.

4% des fruits et légumes sont achetés en vente directe et 7% pour tous les circuits courts.

1 000 exploitations participent aux marchés de producteurs avec 100 000 consommateurs intéressés par les circuits courts en 2007.

Le prochain Recensement agricole s'intéressera entre septembre 2010 et avril 2011 aux circuits courts.

Un état des lieux des circuits courts en France a été dressé par Claire Delfosse (Professeur de géographie à l'Université de Lyon 2) et présenté en 3 temps :

1-Les formes qualifiées de « traditionnelles ». Elles sont en difficultés, notamment certains marchés, mais elles demeurent la vente directe la plus importante. Cependant divers acteurs s'intéressent à leur renouvellement ou leur « modernisation ». Certaines formes de circuits courts avec un seul intermédiaire (épicerie, crémier, restaurateur, artisan boucher...) entre producteurs et consommateurs jouent un rôle dans le maintien d'une « communauté de goût » dans quelques territoires et contribuent à la promotion des produits du terroir auprès des touristes. Ces modes « traditionnels » de vente en circuit court peuvent conserver une grande importance et revêtir des enjeux en terme de développement local.

2-Des formes innovantes de circuits courts sont apparues depuis les années 1990 ainsi que plus récemment et se développent. Elles s'articulent autour de réflexions sur les liens entre villes et campagnes proches, villes et agriculteurs et villes et alimentation. Elles sont portées par les acteurs agricoles et ruraux et par des citoyens qui peuvent être à l'origine de nouveaux types d'entreprises (insertion, entreprises privées avec un intermédiaire qui organise la vente entre producteurs et consommateurs via Internet). Les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), considérées actuellement comme un mouvement essentiellement urbain, illustrent ce que l'on appelle la consommation engagée. Dans ces formes innovantes, médiatiques et complexes il faut considérer la question des cantines approvisionnées en production biologique, qui met sur le devant de la scène les collectivités territoriales, et qui contribuent peut être à accélérer le dialogue entre organisations professionnelles agricoles,

territoires de développement et collectivités territoriales.

3-Les stratégies territoriales sous-tendues par l'intérêt porté aux circuits courts soulèvent des interrogations. Elles contribuent à la réflexion sur la construction du local (création de marques collectives associant villes et campagnes proches ou visant à réaffirmer l'importance d'un espace périurbain face aux métropoles proches ?), notamment périurbain et à l'analyse des stratégies urbaines vis-à-vis de ce type de ventes.

Deux exemples d'action sont présentés par des intervenants acteurs des circuits courts.

Jean-Louis Colas (Réseau des AMAP Ile de France) déclare que les AMAP sont un mouvement symbolique du renouveau des circuits courts et fournit des données chiffrées : début 2010 ce sont 1 200 groupes de consommateurs et 60 000 familles qui sont en partenariat dans les AMAP avec environ un millier de producteurs. Il est souligné que, au-delà du seul aspect commercial, les AMAP ont une fonction civique avec un rôle de sensibilisation des « amapiens » aux questions foncières et à la formation des agriculteurs.

Côme Molin (Association « Terres en ville ») explique le rôle de son association : Il s'agit d'une association paritaire qui aide les collectivités territoriales à favoriser le développement de circuits courts ou de proximité en mettant en commun les compétences des acteurs de la ville et de l'agriculture, pour mettre en place des politiques agricoles périurbaines co-construites pour un développement durable du territoire urbain et périurbain. Actuellement il y a 22 aires urbaines qui font partie du réseau, chacune étant conjointement représentée par l'Intercommunalité et la Chambre d'agriculture. Le réseau poursuit 3 missions : multiplier les échanges, favoriser l'expérimentation commune, élaborer des propositions politiques. Les leviers d'action mis en oeuvre sont : la communication et la sensibilisation, le développement de l'offre locale et l'aide à la commercialisation. Les outils développés par les membres de « Terres en ville », qui s'intègrent dans un projet d'agglomération, sont divers : point de vente collectif, marché de producteurs, vente à la ferme, installation, restauration collective... La mise en place d'une « gouvernance alimentaire d'agglomération » intègre les politiques liées au développement des circuits de proximité dans un cadre plus large de développement et d'aménagement du territoire, en prenant en compte les enjeux sociétaux (santé publique, environnement, accès à la nutrition, culture et identité territoriale). Elle veut se situer aussi dans un objectif de relocalisation des productions agricoles.

Dans sa conclusion François Papy (Académie d'agriculture de France, animateur) souligne que toutes les expériences relatives relient système agricole et système alimentaire, lesquels sont disjoints dans le modèle dominé par l'oligopole des grandes enseignes commerciales. Il fait état des questions et réflexions très variées soulevées lors des discussions : Sur quelle légitimité sont fondés les circuits courts ? Leur intérêt environnemental par l'économie d'énergie fossile et la réduction des émissions de CO2 par réduction des transports n'est pas négligeable (si les productions étaient consommées dans un rayon de 20 km on économiserait 90% des coûts environnementaux), l'établissement d'un lien durable entre système agricole et système alimentaire en cherchant à fermer les cycles de matière échangée (déchets organiques urbains exportés vers la campagne), le maintien d'une agriculture périurbaine avec une reconfiguration des territoires... En définitive l'avenir des circuits courts est entre les mains

des citoyens : les consommateurs convaincus arriveront-ils à entraîner les autres ?

Dans une interview du 23 juillet Catherine Rogy du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) explique le plan gouvernemental sur les circuits courts, qui comporte 14 mesures, déclinées selon 4 axes. Par ailleurs la Loi de modernisation agricole, récemment publiée au JO, prévoit des mesures au niveau de la restauration collective. Enfin le MAAP a fait savoir en août que des mesures technico-économiques pour les circuits courts, déclinées surtout au niveau régional étaient à l'étude.

Sources : Académie d'agriculture de France, séance du 9 juin 2010 « Les circuits courts alimentaires ».

http://www.academie-agriculture.fr/detail-sénace_234.html

Voir aussi : Le bel avenir des circuits courts, dossier de Plein champ (J Mag novembre 2009)

http://www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=38151&page=1&local=false&pub_id=377596&menu_id=31

<http://agriculture.gouv.fr/le-plan-circuits-courts-interview>